

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL
EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 18 MAI 2026 à 19 H 00**

L'an deux mille vingt-six le lundi 18 Mai à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session extraordinaire sous la Présidence de Madame CHARDON Edith, Adjointe au Maire de TAVERS.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes CHARDON Edith, FABRE Marie-Noëlle, FOUCHEZ MINIER Léa, GRAVRAND Isabelle, PELTIER Alexa, CADOUX Frédéric, CHESNEAU Jean-Marc, DURINDEL Florian

POUVOIRS : M. BARILLER Philippe à Mme FABRE Marie-Noëlle
M. CULIS Thierry à Mme FOUCHEZ MINIER Léa
Mme PLOT Adeline à Mme TERLAIN Alexa
Mme GUILBAUD Katia à Mme CHARDON Edith
M. ELIE Philippe à Mme GRAVRAND Isabelle
M. CHEVALIER Eric à M. DURINDEL Florian
M. ANTOINE Jean-Paul à M. CADOUX Frédéric

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GRAVRAND Isabelle

La séance ouverte, il est donné lecture du compte-rendu de la réunion précédente, celui-ci est adopté et les conseillers signent le registre.

**1°/ Demande d'aide pour la prise en charge de paiement de factures.
Délibération n°40-2026**

Madame CHARDON Edith présente une demande d'aide concernant le paiement de factures auprès de deux débiteurs :

- Engie pour un montant total de factures de 1 969.64 €
- IQERA pour le compte de MMA pour un montant total de factures de 806.30 €

Soit un montant total de factures de 2 775. 94 €.

Plusieurs solutions sont proposées pour le paiement de ces factures :

- le paiement total de ces factures avec demande de remboursement sur le montant total
- le paiement total de ces factures avec demande de remboursement sur une partie selon un échelonnement programmé et entendu avec le demandeur.
- le paiement total de ces factures sans demande de remboursement
- aucune prise en charge

Après en avoir délibéré, avec 4 abstentions et 11 pour, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de régler la totalité des factures aux fournisseurs suivants :
 - ENGIE pour un montant de 1969.64 €
 - IQERA pour le compte de MMA pour un montant de 806.30 €

- **DECIDE** de demander auprès du bénéficiaire de l'aide le remboursement d'un montant de 1 404 € en 26 mensualités payables par virement ou prélèvement à compter du 1^{er} septembre 2026 d'un montant de 54 €. Ce remboursement sera imputé pour un montant de 1 000 € sur ENGIE et pour un montant de 404 € pour IQERA pour le compte de MMA.

- **DIT** que les crédits nécessaires pour ces opérations sont inscrits au budget

2°/ Affaires diverses.

- Sur le parking après la sortie de Tavers en direction de Mer, les buses de dépôt de déchets ont été retirées. Est-ce qu'il est prévu d'en remettre ? Ceci est du ressort du Conseil Départemental. On le contactera pour savoir s'il est prévu d'en remettre.

- L'affichage sur les bacs jaunes a bien été fait. Cependant il faut veiller à ce qu'il reste toujours en place

Séance levée à 19h50